

# Tarifs des frais et émoluments applicables aux demandes d'autorisation de construire

## Art. 1

La municipalité perçoit, lors de la notification d'une autorisation de construire ou de son refus, des frais et émoluments, selon le tarif ci-après.

Les demandes de renseignement ne sont pas facturées.

a)	Cas mineur sans servitude (Construction de mur ou clôture, transformation de peu d'importance, installation de publicité, panneaux de chantier, panneaux de vente, coupe d'arbre, citerne, panneau solaire, installation destinée à capter l'énergie, climatisation, cabane de jardin, couvert, serre agricole, serre-tunnel, prolongation d'autorisation si conditions identiques, etc.	Fr. 150 /objet	
b)	Cas mineur Autorisation de construire anticipée selon l'art. 55 OC Décision sur demande préalable Etc.)	Fr. 500/objet	
c)	Cas majeur Transformation, agrandissement, nouvelle construction, selon les cubes de l'ouvrage		
	Villa, maison d'habitation, habitat groupé	Fr. 2.50/m <sup>3</sup>	
	Immeuble (à partir de 3 logements), halle artisanale	Fr. 1.40/m <sup>3</sup>	Max. Fr. 10'000 par objet
	Halle industrielle, centre commercial	Fr. 0.20/m <sup>3</sup>	Max. Fr. 10'000 par objet
d)	Construction de box pour voiture	Fr. 200 +	Fr. 50 par box supplémentaire
e)	Démolition de construction Petite démolition (par ex. cabane de jardin) Moyenne démolition (par ex. villa) Grande démolition (par ex. immeuble, entrepôt)	Fr. 200 Fr. 500 Fr.1'000	
f)	Modification du sol naturel	Taxe de base	Fr. 200
	Traitement des cas particuliers	Selon art. 3	
g)	Extraction de matériaux	Taxe de base	Fr. 200
	Traitement des cas particuliers	Selon art. 3	



	h) Défection de feredes ou teiture			
h)	Réfection de façades ou toiture			
	- Villa	Fr. 200		
<u> </u>	- Immeuble (au-delà de 3 logements)	Fr. 500		
i)	Frais d'analyse extraordinaire	Taxe de base Fr. 200		
	(inspection des lieux, rapports, dossier			
	photos,)			
	Traitement des cas particuliers	Selon art. 3		
		Selon le montant indiqué par le		
j)	Emoluments cantonaux	SCC à la synthèse des organes		
		consultés du canton		
		500/ da la taura materia		
k)	Refus d'autorisation de construire	50% de la taxe prévue,		
´		Minimum Fr. 200		
		1 vicito : compris dono los freis		
		1 visite : compris dans les frais d'autorisation de construire		
I)	Permis d'habiter	Visite supplémentaire : Fr. 300		
		visite supplementalle . Fl. 300		
m)	Contrôle énergétique			
,				
	Coût de construction :			
	< Fr. 600'000	Fr. 200		
ì		1 1. <del>2</del> 00. <sup>-</sup>		
	> Fr. 600'001 – 800'000	Fr. 250		
	> Fr. 600'001 – 800'000	Fr. 250		
	> Fr. 600'001 – 800'000	Fr. 250		
n)	> Fr. 600'001 – 800'000 > Fr. 800'001	Fr. 250 Fr. 400		
n)	> Fr. 600'001 – 800'000	Fr. 250 Fr. 400		
n)	> Fr. 600'001 – 800'000 > Fr. 800'001	Fr. 250 Fr. 400 Fr. 40 +10 par parcelle supplémentaire		
	> Fr. 600'001 – 800'000 > Fr. 800'001 Attestation de zone	Fr. 250 Fr. 400 Fr. 40 +10 par parcelle supplémentaire dans la même demande		
	> Fr. 600'001 – 800'000 > Fr. 800'001	Fr. 250 Fr. 400 Fr. 40 +10 par parcelle supplémentaire		
	> Fr. 600'001 – 800'000 > Fr. 800'001  Attestation de zone  Compensation place de parc manquante	Fr. 250 Fr. 400  Fr. 40 +10 par parcelle supplémentaire dans la même demande  Tarif par place		
	> Fr. 600'001 – 800'000 > Fr. 800'001  Attestation de zone  Compensation place de parc manquante Centre A, Centre B, Forte densité	Fr. 250 Fr. 400  Fr. 40 +10 par parcelle supplémentaire dans la même demande  Tarif par place Fr. 15'000 ou selon directive		
	> Fr. 600'001 – 800'000 > Fr. 800'001  Attestation de zone  Compensation place de parc manquante  Centre A, Centre B, Forte densité Moyenne densité, Mixte	Fr. 250 Fr. 400  Fr. 40 +10 par parcelle supplémentaire dans la même demande  Tarif par place Fr. 15'000 ou selon directive Fr. 14'000		
	> Fr. 600'001 – 800'000 > Fr. 800'001  Attestation de zone  Compensation place de parc manquante  Centre A, Centre B, Forte densité  Moyenne densité, Mixte Faible densité, Sensible	Fr. 250 Fr. 400  Fr. 40 +10 par parcelle supplémentaire dans la même demande  Tarif par place Fr. 15'000 ou selon directive Fr. 14'000 Fr. 12'000		
	> Fr. 600'001 – 800'000 > Fr. 800'001  Attestation de zone  Compensation place de parc manquante  Centre A, Centre B, Forte densité  Moyenne densité, Mixte Faible densité, Sensible Ensemble de valeur	Fr. 250 Fr. 400  Fr. 40 +10 par parcelle supplémentaire dans la même demande  Tarif par place Fr. 15'000 ou selon directive Fr. 14'000 Fr. 12'000 Exonéré selon directive		
	> Fr. 600'001 – 800'000 > Fr. 800'001  Attestation de zone  Compensation place de parc manquante  Centre A, Centre B, Forte densité  Moyenne densité, Mixte Faible densité, Sensible	Fr. 250 Fr. 400  Fr. 40 +10 par parcelle supplémentaire dans la même demande  Tarif par place Fr. 15'000 ou selon directive Fr. 14'000 Fr. 12'000		
	> Fr. 600'001 – 800'000 > Fr. 800'001  Attestation de zone  Compensation place de parc manquante  Centre A, Centre B, Forte densité  Moyenne densité, Mixte Faible densité, Sensible Ensemble de valeur	Fr. 250 Fr. 400  Fr. 40 +10 par parcelle supplémentaire dans la même demande  Tarif par place Fr. 15'000 ou selon directive Fr. 14'000 Fr. 12'000 Exonéré selon directive		
0)	> Fr. 600'001 – 800'000 > Fr. 800'001  Attestation de zone  Compensation place de parc manquante  Centre A, Centre B, Forte densité  Moyenne densité, Mixte Faible densité, Sensible Ensemble de valeur	Fr. 250 Fr. 400  Fr. 40 +10 par parcelle supplémentaire dans la même demande  Tarif par place Fr. 15'000 ou selon directive Fr. 14'000 Fr. 12'000 Exonéré selon directive		
0)	> Fr. 600'001 – 800'000 > Fr. 800'001  Attestation de zone  Compensation place de parc manquante  Centre A, Centre B, Forte densité Moyenne densité, Mixte Faible densité, Sensible Ensemble de valeur Industrielle  Compensation place de jeux manquante	Fr. 250 Fr. 400  Fr. 40 +10 par parcelle supplémentaire dans la même demande  Tarif par place Fr. 15'000 ou selon directive Fr. 14'000 Fr. 12'000 Exonéré selon directive Fr. 10'000  Tarif par m²		
0)	> Fr. 600'001 – 800'000 > Fr. 800'001  Attestation de zone  Compensation place de parc manquante  Centre A, Centre B, Forte densité Moyenne densité, Mixte Faible densité, Sensible Ensemble de valeur Industrielle	Fr. 250 Fr. 400  Fr. 40 +10 par parcelle supplémentaire dans la même demande  Tarif par place Fr. 15'000 ou selon directive Fr. 14'000 Fr. 12'000 Exonéré selon directive Fr. 10'000		

# <u>Art. 2</u>

Le prix des tarifs indiqués dans le présent document sera adapté proportionnellement au coût de la vie, dès chaque variation de 5 points de l'indice des prix à la consommation, mais **au plus tard à la révision du RCCZ**.



### **Art. 3**

Tout dossier qui nécessite des compléments ou des éclaircissements du fait qu'il est incomplet, sera retourné avec suite de frais au requérant, selon la charge administrative qu'il entraîne et selon le tarif horaire en vigueur.

Tous les cas particuliers seront facturés selon la charge administrative effective, selon le tarif horaire en vigueur.

### Art. 4

Sont réservés les frais relatifs au contrôle d'implantation par le Service de l'Edilité et de l'Urbanisme.

Les relevés de la construction sur le terrain et son report sur plans, effectués par le géomètre officiel, feront l'objet d'une facture séparée, adressée par la municipalité au propriétaire, à la fin des travaux.

# <u>Art. 5</u>

La Municipalité se réserve le droit de réduire le montant des émoluments pour les bâtiments et installations publics, les bâtiments à caractère religieux ou culturel et les bâtiments édifiés par des corporations ou associations d'intérêt général, dans un but éducatif ou social.

Le Conseil Municipal peut en outre procéder à des exonérations temporaires au titre de mesure d'encouragement (par exemple pour la pose de panneaux solaires). Le service de l'édilité est en mesure de renseigner les requérants sur ce genre de cas.

Approuvé par le Conseil Municipal le 07.02.2023.